

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Thurgau
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Mach, André
Reymond, François-L.

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Mach, André; Reymond, François-L. 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Thurgau, 1966 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Auslandschweizer	1
Aussenwirtschaftspolitik	2

Abkürzungsverzeichnis

APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum

CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
EEE	l'Espace économique européen

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.11.1992
ANDRÉ MACH

Tout au long de l'année, la question de la participation de la Suisse à l'EEE a suscité un **large débat dans les médias et la population**. Les opinions au sein des partis et des associations économiques se sont affinées et cristallisées au fur et à mesure que l'échéance de la votation populaire se rapprochait. De nombreux sondages sur l'opinion des Suisses à l'égard de l'EEE ont été publiés durant l'année. Outre la campagne d'information menée par le bureau d'intégration, les conseillers fédéraux, O. Stich excepté, sont intervenus à de nombreuses reprises dans les médias ou lors de conférences publiques pour soutenir et exposer le point de vue du gouvernement durant les mois précédant la votation. Quelques semaines avant la date du 6 décembre, face aux craintes de la population et au ton virulent, voire même intolérant, de la campagne, le Conseil fédéral est intervenu solennellement lors d'une conférence de presse pour demander aux citoyens un plus grand respect de la diversité des opinions. A cette occasion, il a réaffirmé que l'accord EEE ne mettait pas en danger l'identité et les particularités culturelles et politiques de la Suisse. Par ailleurs, 23 des 26 exécutifs cantonaux, de même que la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, ont formellement souhaité la participation de la Suisse à l'EEE, alors que les trois autres – Thurgovie, Zurich et Glaris – ont manifesté leur approbation mais sans évaluer le traité. Plusieurs Grands Conseils cantonaux ont également pris position en faveur du traité.¹

Auslandschweizer

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 19.12.1966
FRANÇOIS-L. REYMOND

Dernier volet de la politique étrangère enfin, la reconnaissance constitutionnelle et la protection des Suisses résidant à l'étranger ont donné à 1966 une coloration spéciale. Un **nouvel article 45 bis** a été introduit dans la Constitution fédérale, qui accorde enfin une **existence légale** aux Suisses établis hors de nos frontières. A la suite des longs efforts de la NSH et des Suisses émigrés, un projet avait été publié et adopté par le Conseil des Etats en 1965. Le Conseil national l'a accepté à l'unanimité le huitième mars. Soumis au verdict populaire le 16 octobre, le nouvel article a recueilli 490'992 oui contre 230'415 non, ainsi que l'unanimité des cantons, après une campagne de propagande assez intense qui ne vit pourtant se manifester aucun groupe d'opposition. On n'a pas manqué de souligner, en général, la mutation intervenue dans les colonies suisses de l'étranger: alors que le nombre des émigrés proprement dits a tendance à décroître, celui des Suisses engagés temporairement dans des fonctions économiques dépendant d'entreprises suisses, ainsi que celui des experts et des agents de l'assistance technique se sont accrus considérablement.

Le résultat, avec une participation de 48 pourcent, est médiocre; il n'est pas sans rapports avec le fait que, le même jour, le peuple devait se prononcer sur l'initiative antialcoolique dont le rejet était recommandé. Neuf cantons ont vu les «non» dépasser le 18 pourcent des inscrits, soit Argovie (26.7 %), Nidwald (22.4 %), Schwyz (22.3 %), Appenzell Rhodes-Extérieures (21.5 %), Schaffhouse (20.9 %), Lucerne (19.0 %), Valais (18.6 %), Saint-Gall (18.3 %) et Thurgovie (18.1 %).

Abstimmung vom 16. Oktober 1966

Beteiligung: 47.87%
Ja: 491'220 (68.06%) / Stände: 22
Nein: 230'483 (31.94%) / Stände: 0

Parolen:
– Ja: CVP, FDP, SPS, SVP, SBV, SGV.
– Nein:
– Stimmfreigabe: LdU²

Aussenwirtschaftspolitik

STANDESINITIATIVE
DATUM: 30.10.2017
AUDREY BOVEY

Au mois d'octobre 2017, le canton de Thurgovie a déposé une initiative demandant l'**exclusion de l'huile de palme de l'accord de libre-échange négocié avec la Malaisie** et le maintien de la protection douanière à un niveau identique à celui jusqu'alors en vigueur. Les arguments des initiants sont quasi-similaires à ceux développés dans le contexte de la motion déposée par le conseiller national Jean-Pierre Grin (udc, VD): dénonciation des procédés de déforestation et d'expropriation des populations locales dans les pays producteurs, mise en lumière des risques pour la santé publique liés à la consommation d'huile de palme dans les pays importateurs, ou encore avertissement quant à la disparition potentielle des productions oléagineuses locales au profit de produits importés financièrement plus avantageux.

En septembre 2018, la CPE-CE s'est penchée sur la question en examinant simultanément l'initiative thurgovienne, l'initiative déposée par le canton de Genève en vue d'exclure l'huile de palme des discussions de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie, ainsi que la motion Grin évoquée précédemment. Si la commission n'a pas jugé pertinent d'exclure totalement l'huile de palme de l'accord de libre-échange négocié avec la Malaisie et opté pour le refus de l'ensemble des interventions précitées, elle a néanmoins déposé une nouvelle motion, dont le texte charge le Conseil fédéral de s'assurer que les procédures de libre-échange ne nuisent en aucun cas à la production suisse d'oléagineux.³

STANDESINITIATIVE
DATUM: 25.09.2018
AUDREY BOVEY

Au mois de septembre 2018, le Conseil des Etats a décidé de ne pas donner suite à l'initiative prévoyant l'**exclusion de l'huile de palme de l'accord de libre-échange négocié avec la Malaisie**, déposée par le canton de Thurgovie. L'initiative en question n'a pas suscité davantage de commentaires, les représentants de la chambre des cantons estimant que tout avait déjà été dit à l'occasion du traitement des objets 18.3717 et 16.3332.⁴

STANDESINITIATIVE
DATUM: 21.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 21 mars 2019, le Conseil national a suivi l'avis de sa commission (CPE-CN) et du Conseil des Etats en refusant à son tour de donner suite à l'initiative thurgovienne "**exclusion de l'huile de palme de l'accord de libre-échange négocié avec la Malaisie**" (74 voix pour, 101 contre et 6 abstentions).⁵

1) CH-EURO Intégration, no 9, Nov. 1992.; Presse du 12.11.92 (déclaration du CF); L'Hebdo, 12.11., 26.11. et 3.12.92.; Vox (1992). Analyse des votations fédérales du 6 décembre 1992.

2) NZZ, 9.2., 8.3., 10.6. et 17.10.66; Bund, 26.8.66; GdL, 17.10.66.; RO, 1966, p. 1730 s.

3) Communiqué de presse CPE-CE du 3.9.2018

4) BO CE, 2018, p. 762

5) BO CN, 2019, p. 542 ss.